

rivière n'offrant de pouvoirs d'eau qu'à cinq ou six milles plus loin, en descendant du pied des montagnes, un moulin à vent fut construit dans un lieu ouvert, appelé, aujourd'hui comme alors, l'Eventail, non loin du portage (1679). Un ruisseau qui coule à la rivière, tout auprès, porte encore aujourd'hui le nom de *ruisseau du petit moulin*, en souvenir de ce premier moulin seigneurial qui fut abandonné en 1700.

Les seigneurs de la Rivière-Ouelle étaient destinés à avoir de la tribulation avec leurs moulins banaux ; car ils allaient être obligés d'en bâtir cinq autres en différents lieux, avant de trouver l'endroit propice que le moulin occupe aujourd'hui, mais qui ne pouvait être choisi d'abord, étant en pleine forêt.

Après l'abandon du moulin de l'Eventail, deux autres moulins, également mus par le vent, furent construits successivement tout près l'un de l'autre, du côté opposé de la rivière, à une dizaine d'arpents en deçà de l'église. Le premier de ces moulins était en ruines dès l'année 1723 ; l'autre, qui existait en 1725, fut brûlé par les Anglais, en 1759, lorsqu'ils firent leur descente à la Rivière-Ouelle. Ce fut quatre ans plus tard (1763) qu'eut lieu la première tentative d'un moulin à eau pour moudre le grain. Il fut placé au pied d'un petit rapide qui se fait à quelque distance au-dessous des îles du haut de la rivière ; mais les grandes eaux du printemps, qui le minaient et menaçaient de l'emporter, contraignirent le seigneur de le transporter, en 1769, à l'endroit où il se trouve aujourd'hui. C'était tomber d'un inconvénient dans un autre ; car on y était encore en plein bois, et les chemins mal frayés en rendaient l'accès difficile. Forcé fut donc de l'abandonner temporairement et d'en construire un autre (1786) sur un des ruisseaux de la plaine qui coule à quelques arpents au-dessous du rapide mentionné plus haut. On ne tarda pas à s'apercevoir que le cours d'eau était insuffisant (1) ; aussi, dès que les défrichements se furent rapprochés du pied des montagnes, on réédifia le moulin (1791) sur l'emplacement qui avait été choisi précédemment. Le moulin neuf qui sert actuellement a été rebâti sur le même site vers 1835. Il s'élève au penchant d'un vallon pittoresque qui est devenu, dans ces derniers temps, un centre d'activité assez considérable par l'établissement d'un chantier où l'on exploite, pour exporter en Angleterre, les bois de construction provenant des forêts voisines.

Depuis l'abolition de la tenure seigneuriale, un moulin additionnel a été construit un peu au-dessous de l'autre, par M. Charles Letellier de Saint-Just, qui est devenu l'acquéreur des derniers droits seigneuriaux restés en vigueur.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

(A continuer)

(1) C'est probablement dans ce même endroit qu'avait été bâti, dès l'origine, un moulin à scie que les archives de la seigneurie mentionnent sans indiquer le lieu précis où il s'élevait ; et c'est sans doute pour cette raison que la route qui passe par cet endroit porte le nom de *Roule-Billot*.

JURISPRUDENCE

Voici un procès, un tout petit procès, entre un jeune artiste et une jolie femme, qui a usé, qui a abusé même de son droit d'être capricieuse et de se montrer plus difficile que tout un jury.

Les visiteurs du dernier Salon ont pu remarquer un portrait de jeune femme, qui avait eu l'insigne honneur de la cimaise, et que le livret désignait avec cette simple mention : "Portrait de Mme de T..."

C'était l'œuvre d'un jeune peintre, M. Bertier, qui avait déjà cueilli quelques lauriers aux précédents Salons, et ceux qui savaient lire entre les étoiles discrètes que le livret portait à la suite du T majuscule, racontaient que l'artiste avait eu pour modèle une charmante jeune femme, Mme Turr, très-riche et très-répandue dans le monde des arts.

Mme Turr avait, en effet, consenti à poser devant le jeune peintre, et, sans doute, elle avait été satisfaite de son image, car l'avis unanime d'un jury d'amis convoqué tout spécialement par elle, avait pu la convaincre de la fidélité et du mérite de l'œuvre.

Bref, Mme Turr devint si enthousiaste et se montra si charmée, qu'elle consentit non-seulement à laisser admirer son portrait au futur Salon, mais encore qu'elle fit elle-même des démarches multiples pour obtenir du jury la place d'honneur qui lui fut effectivement donnée.

M. Bertier était dans le ravissement : le portrait de Mme T... avait été constamment entouré, apprécié de la façon la plus flatteuse par les artistes et les visiteurs, et cet accueil avait été consacré d'ailleurs par la décision du jury.

Mais, après le Salon, et lorsqu'il s'agit de retirer la toile, Mme Turr déclara formellement qu'elle n'avait point commandé son portrait à M. Bertier, qu'elle ne prendrait point livraison, et, par conséquent, qu'elle ne payerait en aucun cas la somme de 6,000 francs qui lui était réclamée par l'artiste.

A toutes les sollicitations qui lui furent faites, à toutes les représentations qu'on lui adressa, la jeune femme répondit avec un entêtement inébranlable : "Je ne recevrai pas votre toile. Plaidons, si vous voulez !"

On a plaidé. Me Carraby s'est présenté devant la cinquième Chambre du Tribunal civil au nom de M. Bertier. Il a fait ob-

server que le fait seul d'avoir autorisé l'artiste à faire admettre le portrait au Salon, avec la désignation significative qui était portée sur le livret, indiquait de la part de Mme Turr, sans qu'il fut nécessaire de rappeler ses démarches pour obtenir une place avantageuse, une commande absolument définitive. Me Carraby a donc demandé que Mme Turr fût obligée par le tribunal à accepter son portrait, et, bien entendu, à en payer le prix.

Me du Buit, avocat de Mme Turr, a répondu que sa cliente ne prendrait point livraison, et il nous a révélé enfin pourquoi sa jolie cliente se montrait si intraitable : Mme Turr ne trouve point que son portrait lui ressemble ! Moins heureuse que tous les artistes et que les habitués du Salon qui l'ont si bien reconnue, elle ne se reconnaît pas elle-même dans l'œuvre de M. Bertier.

Voilà pourquoi elle ne l'accepte pas et pourquoi elle ne paiera pas les 6,000 francs, d'autant plus, dit M. du Buit, qu'elle n'a posé que six fois en tout, par pure condescendance, et que le portrait a été exposé au Salon sans son assentiment.

Avant d'apprécier au fond cette cause embarrassante, le tribunal a ordonné une expertise. C'est M. Cot qui est chargé de la faire : il devra donner son avis sur le prix du tableau, et aussi confronter, comme on dit en style de juge d'instruction, la jeune femme et l'œuvre en litige.

Les magistrats de la cinquième Chambre qui n'ont pas voulu procéder eux-mêmes à cette confrontation charmante, ont donné là à M. Cot une agréable mission. Ce serait plaisir d'être expert-juré, si toutes les expertises ressemblaient à celle-là ? — *Figaro*.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui desiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

BIBLIOGRAPHIE

Pie IX, sa vie et ses œuvres

M. J. P. Tardivel vient de publier une histoire populaire de la vie de Pie IX. Il a fait entrer dans cette brochure, qui contient plus de cent pages, in-18, les principaux événements du glorieux pontificat qui vient de finir, un récit authentique des derniers moments de Pie IX, un compte-rendu fidèle des funérailles papales, ainsi que des renseignements sur le conclave.

Il existe déjà plusieurs histoires de Pie IX, mais aucune d'elles n'est à la portée de toutes les bourses ; l'auteur a cru devoir combler cette lacune en composant une biographie du grand Pontife que les moins fortunés pourront acheter. La brochure est ornée d'une photographie de Pie IX prise d'après le portrait à l'huile qui se trouve à l'Université-Laval, et la partie typographique ne laisse rien à désirer.

Le prix de la brochure n'est que de trente cents, par la maille franco.

Merci à l'éditeur, M. J. N. Duquet, du *Canadien*, pour l'exemplaire qu'il a eu la délicatesse de nous adresser.

FAITS DIVERS

BACHELIER EN MÉDECINE.—Après avoir subi un examen brillant devant les professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie, M. Oswald Goyer a obtenu le titre de *Bachelier*.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BOSTON.—A une assemblée régulière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Boston, tenue à Codman Hall, rue Tremont, le mercredi 6 mars, les messieurs dont les noms suivent furent élus officiers pour le semestre courant :

Président, Louis Dasilva ;
Vice-Président, Joachin Périgny ;
Sec.-Archiviste, Wilbrod Filiatrault ;
Sec.-Financier, Henri Gervais ;
Trésorier, Stanislas Vanier ;
Sergent-d'Armes, J.-B. Couillard ;
Directeurs, Jos. Débigaré, A.-F. Richard et Félix Ethier ;
Comité de visite, J. Débigaré, J. Périgny et J. Beaudet.

—Un pénible accident a jeté dans le deuil une des plus respectables familles de Sainte-Geneviève. Trois des enfants de M. Hubert Frigon s'étaient rendus à Saint-Ubalde pour l'exploitation d'une sucrerie. Il y avait à peine trois jours qu'ils y étaient que l'un d'eux fut tué par un arbre que son frère abattait. La mort a été presque instantanée. Une enquête du Coronar a été tenue et le verdict a été rendu suivant les faits.

TROUVÉ NOYÉ.—Le cadavre d'un batelier, nommé William Bazinet, âgé de 21 ans, qui a disparu l'automne dernier de sa résidence, à Iroquois, Ontario, a été retrouvé dans le canal, près de Lachine. Une enquête a été tenue, et le verdict a été : "Trouvé mort."

BRULÉ A MORT.—Il y a quelque temps, la femme Urbain Laverdière, demeurant rue Charrest, Saint-Sauveur, laissait ses deux petites filles seules à la maison pour aller chercher du lait chez le voisin. Cinq minutes plus tard, lorsqu'elle revint au logis, elle trouva l'une des petites filles, la plus âgée, environnée par les flammes. Il n'y avait pas de feu dans la maison, et on suppose que c'est en jouant avec des allumettes qu'elle aura mis le feu à ses vêtements. L'enfant est morte depuis. Elle s'appelait Antoinette et avait trois ans.

A l'enquête, le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.

ORCHESTRE RARE.—Les condamnés de la prison d'Auburn ont organisé un chœur qui est une organisation musicale très-remarquable. L'organiste a été condamné pour vol qualifié ; le premier violon, le premier ténor et la basse profonde sont des assassins ; le second ténor, la basse et les soprano sont tous des voleurs avec effraction, et le professeur est un faussaire. On peut appeler cela un chœur choisi... par la police.

A PROPOS DE L'INFANTICIDE.—Il existe à Vienne, Autriche, un hospice de la maternité ouvert à toutes les femmes qui s'y présentent, riches ou pauvres, mariées ou non. Elles y sont admises à toute heure du jour ou de la nuit, sous tel nom qu'il leur convient de prendre.

Seulement, on exige que le véritable nom soit inscrit dans un billet cacheté, qu'elles déposent en entrant et qu'on leur rend intact à leur sortie. Ce n'est qu'en cas de mort qu'il en est fait usage, dans l'intérêt de la famille et de l'enfant.

Plusieurs femmes joignent à ces précautions celle de venir à l'hospice couvertes d'un voile, qu'elles gardent pendant tout le temps de leur séjour dans la maison.

N'y a-t-il pas là un précieux et salutaire pré-servatif contre l'infanticide ?

PENDAISON.—Joseph Lepage, alias Joseph Parrish, a été exécuté hier dans la prison d'Etat du New-Hampshire, à Concord. Le crime qui avait motivé sa condamnation était le meurtre d'une jeune fille de 17 ans, Josie Langmaid, de Pembroke, trouvée décapitée, le 4 octobre 1875, dans un marais proche du chemin qu'elle avait à suivre pour aller à l'école. Lepage était aussi soupçonné d'avoir assassiné, en 1874, miss Ball,

institutrice dans une école publique à Saint-Albans ; mais les preuves de sa culpabilité n'avaient pu être fournies. La veille de son exécution, le condamné a reconnu avoir commis ces deux assassinats, dont il a relaté tous les détails. Il a indiqué sur une carte l'endroit où il a caché quelques-uns des objets qu'il avait enlevés à sa dernière victime.

Deux prêtres catholiques ont administré les sacrements à Lepage et l'ont accompagné à l'échafaud. Il l'a gravi d'un pas ferme et n'a manifesté aucune émotion pendant les derniers préparatifs. A 11 heures précises, la trappe s'est dérobée sous ses pieds. Le corps du supplicié, dépendu après 15 minutes de suspension, a été porté à Suncook et remis à la famille.

—L'excellente idée que la bonne société de Montréal a toujours paru entretenir de l'établissement de MM. Senécal & Hurteau, rue Sainte-Catherine, nous engage à faire part à nos lecteurs et aimables lectrices des changements importants qui ont eu lieu dans cette maison. Depuis quelque temps, une dissolution de société a laissé M. Alcime Hurteau seul propriétaire du magasin et, dans le but de le rendre plus complet, plus fashionable et plus attrayant, ce monsieur a décidé de le transporter au No. 209, rue Notre-Dame, à l'encoignure de la rue Saint-Gabriel, en face du bureau de la *Minerve*. Ce centre plus fréquenté lui impose l'obligation de renouveler une partie de son stock et d'en compléter toutes les parties, surtout celle de la mode et des articles de fantaisie. Des circonstances favorables l'ayant mis en possession d'un choix de marchandises les plus attrayantes et variées, répondant à tous les détails de la toilette d'une dame, nous engageons surtout nos lectrices à aller visiter le nouvel établissement de M. Alcime Hurteau, à partir du 23 mars, et nous sommes convaincus qu'elles seront satisfaites.

VOLEUR CHATIÉ.—Un voleur de profession bien connu de la police, a reçu la récompense qu'il méritait, et qui lui était réservée tôt ou tard.

Voici ce qui est arrivé : Le nommé Michel Larose, en compagnie de plusieurs autres, visitait à des intervalles rapprochés la résidence du sieur Charles Bédard, sur le chemin de Charlesbourg, à l'endroit connu sous le nom de *grange noire* ; chaque fois, la bande se portait à des voies de faits sur la propriété, le tout se terminant par une rasade complète de tous les effets qui lui tombaient sous la main. Un matin, Michel Larose, qui ne fait pas carême, sentit son appétit s'ouvrir ; il invita sans gêne et sans façon, deux de ses compagnons à prendre une bouchée sous le pouce. On accepta avec empressement l'offre de Michel, et tous trois s'acheminèrent vers Charlesbourg.

Leur premier soin en arrivant fut de visiter la grange, et n'y trouvant rien de quoi satisfaire leur appétit, ils se dirigèrent vers la maison de Bédard. Ils essayèrent, mais en vain, de croquer la porte ; le bruit de cette opération réveilla M. Bédard, qui pria ces messieurs de se retirer ; mais soit entêtement, soit orgueil, ils refusèrent de se rendre aux sages conseils de M. Bédard. Bien plus, ils s'attaquèrent à M. Bédard, l'injuriant de la belle façon, et Michel, s'armant d'une barre de fer, menaça le propriétaire de le tuer.

Bédard, connaissant la détermination de ces ignobles personnages, mit la main sur son fusil en les avertissant qu'il ferait feu sur le premier d'entre eux qui oserait attenter un bris de maison.

Un long éclat de rire répondit à cet avertissement. Alors, Bédard, se voyant sur le point d'être attaqué et au moment où la porte allait céder, lâcha la détente de son fusil chargé de gros plomb à canard, et toute la charge se fraya un passage à travers les intestins de Michel Larose, qui s'affaissa sur le sol. Les deux autres prirent la fuite.

Bédard fit alors avvertir le sergent Beaulieu, de la garde No. 3, de ce qui venait de se passer, et le sergent alla avvertir le capitaine Heigham ; tous deux partirent pour Charlesbourg, et en ramenèrent Larose, qu'ils ont placé de suite à l'hôpital-général.

En attendant l'enquête, Bédard a été arrêté pour la forme, et logé en prison, mais la justice ne peut et ne saurait le blâmer de ce qu'il a fait. Si chacun de ces malfaiteurs recevait ce qui est arrivé à Larose, le pays en serait très-vite purgé. Le médecin désespère de la vie de Larose.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Antruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

IL NE FAILLIT JAMAIS.

Il est inouï que le PHOSFOZONE ait jamais manqué de guérir les maladies pour lesquelles il est administré, lorsqu'il a été soumis à une épreuve raisonnable. Les plus grands sceptiques rendent hommage à ses propriétés curatives, même lorsqu'il n'en est pris que quelques doses, car son opération est rapide et certaine. Une dose ou une douzaine de doses peuvent très-bien ne pas guérir, mais si l'on persévère à en faire usage, un résultat **variable est certain**. Vendu par tous les pharmaciens, et préparé dans le laboratoire des propriétaires, Nos. 41 et 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Mont-Réal.